

let, les délégués auxquels étaient venus se joindre une centaine de délégués de la Province de Québec, furent invités à se rendre à Rockcliffe Park où un magnifique lunch leur fut servi.

Plusieurs discours furent prononcés et on se sépara enchantés de la réception.

Avant de terminer ce rapport, il nous reste l'agréable devoir de témoigner toute notre reconnaissance et d'exprimer nos plus sincères remerciements aux membres du comité de réception pour leur courtoisie envers notre représentant.

Le comité de réception, qui était composé de MM. H. Watters, H. C. Ellis, L. N. Poulin, C. J. Provost, J. W. Forde, F. H. Graves, W. H. Sproule, S. McClanaghan, W. H. Higgerty et G. W. Shoulds, a fait les honneurs de la superbe ville d'Ottawa, d'une façon si hospitalière et si spontanée, que nous nous associions de tout coeur à la résolution de

bre de l'Association des Marchands-Détailleurs de l'Ontario depuis cinq ans.

Il a pris une part active dans toutes les affaires publiques d'Ottawa et appartient à plusieurs organisations de bienfaisance. Nous sommes sûrs qu'il fera tout en son pouvoir pour faire prospérer l'Association qui vient de l'appeler à sa tête.

* * *



M. F. C. Higgins,

2ème Vice-Président de l'Association des Marchands-Détailleurs de la Province d'Ontario.

Résolutions adoptées à la convention provinciale d'Ontario, de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada à Ottawa.

Attendu que des communications ont été reçues demandant à notre Association de coopérer avec toutes les autres associations d'affaires pour résoudre par l'arbitrage toutes les questions de différends internationaux, cette association juge à propos de réunir nos efforts avec ceux des autres corporations d'affaires, cette action étant au mieux des intérêts du commerce.

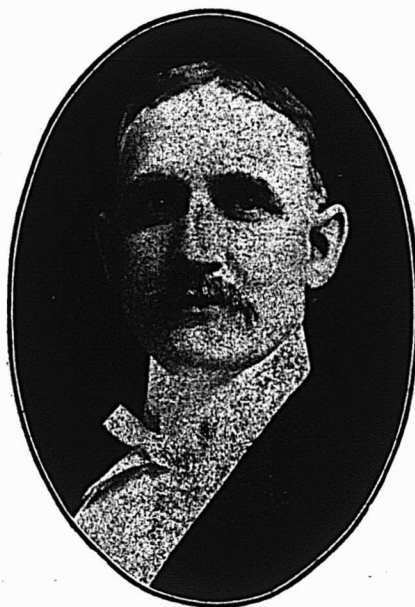
Attendu qu'une résolution a été transmise à ce bureau nous demandant de considérer la question des taux de fret concernant le transport du sucre et de déterminer si les taux de fret sont appliqués équitablement entre les diverses cités et villes de la Province, que le président nomme un comité pour examiner cette affaire et la tirer au clair.

Attendu qu'un certain nombre de manufacturiers placent dans et sur des paquets de marchandises des coupons et des présents dans le but d'encourager la vente de leurs articles, cette association requiert l'association des manufacturiers de prendre des mesures pour s'assurer d'une législation qui mette un frein à la vente des marchandises placées sur le marché par des moyens si peu loyaux et que nous nous engageons à accorder notre appui pour obtenir une telle législation.

Que le Comité Exécutif de cette Association reçoive instructions de surveiller la législation du Dominion discutée en ce moment, au sujet des associations coopératives et de prendre les mesures qu'il jugera convenables pour sauvegarder les intérêts des Marchands-Détailleurs.

Attendu que de grands empiètements sont faits sur le commerce de détail dans toute la province par les maisons recevant des commandes par la malle, qu'il soit en conséquence résolu que le Comité Exécutif de ce bureau provincial prenne la chose en considération en vue de trouver quelque remède.

Attendu qu'une certaine discussion s'est élevée dans les colonnes d'un petit nombre de journaux commerciaux critiquant la manière dont notre association est organisée, nous croyons que cette critique est injuste et non au mieux des intérêts du Commerce de Détail du Dominion et cette Association confirme de



M. B. W. Ziemann,

1er Vice-Président de l'Association des Marchands-Détailleurs de la Province d'Ontario.

remerciements qui a été offerte par les délégués à cette mémorable convention aux membres du comité de réception.

* * *

M. H. C. Ellis qui a été appelé à l'honneur de présider l'Association des Marchands-Détailleurs de la Province d'Ontario est un des commerçants les plus en vue d'Ottawa où il dirige une épicerie des plus importantes, située au coin des rues Somerset et Concession.

M. Ellis est né à Bathurst, N.-B. en 1872; il est venu tout jeune à Ottawa et s'est toujours dévoué à l'avancement des commerçants de sa spécialité; il a été le secrétaire de l'Association des Epiciers d'Ottawa, depuis 7 ans, qui est l'une des plus fortes organisations de détailliers du Canada. M. Ellis est mem-



M. E. M. Trowern,

Secrétaire de l'Association des Marchands-Détailleurs de la Province d'Ontario.

nouveau que le plan général d'organisation est au mieux des intérêts du commerce de détail.

Que c'est de l'opinion de cette Convention que des mesures devraient être prises pour régulariser la manière suivant laquelle les compagnies de téléphone agissent vis-à-vis des marchands de détail et nous conseillons aux officiers Exécutifs de traiter cette affaire.

Que c'est l'opinion de cette Convention qu'il devrait être rendu obligatoire que toutes les réclamations pour pertes subies du fait de marchandises expédiées par express ou par train de fret soient réglées dans les trente jours à partir de la date de la réclamation et que l'affaire soit renvoyée au bureau du Dominion pour y être traitée.

Que c'est l'opinion de cette Convention que chaque succursale locale devrait